

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 58 SEXIES

N° 188

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

---

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 188

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 58 SEXIES

Après la deuxième occurrence du mot :

« le »,

rédiger ainsi la fin de cet article :

« 1<sup>er</sup> octobre 2015, un rapport sur le fonctionnement et l'évolution du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce rapport évalue notamment la question de la soutenabilité des prélèvements pour les communes contributrices aux différents dispositifs de péréquation. ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de l'objet initial du rapport sur le fonctionnement et l'évolution du FPIC.